



ARCHEVECHE des EGLISES ORTHODOXES
RUSSES
EN EUROPE OCCIDENTALE

АРХИЕПИСКОПИЯ ПРАВОСЛАВНЫХ
РУССКИХ
ЦЕРКВЕЙ В ЗАПАДНОЙ ЕВРОПЕ

L'Archevêque

N° de protocole : 19.046

Paris, le 14 septembre 2019

Pères, Frères et Sœurs bien aimés dans le Christ,

Depuis la décision du Saint Synode du Patriarcat de Constantinople du 27 novembre 2018 abrogeant le *tomos* signé en 1999 qui accordait à notre Archevêché un lien canonique avec le Trône œcuménique, je n'ai eu de cesse de protéger nos communautés de la « sujétion canonique » (*Acte du 12 janvier 2019*) qui supprimait purement et simplement l'Archevêché tel que créé par le Métropolitain Euloge de bienheureuse mémoire.

Cette décision a ébranlé notre Archevêché qui vivait paisiblement depuis près de 90 ans sous l'omophore du Patriarcat de Constantinople, au sein duquel moi-même j'ai grandi et célébré jusqu'à aujourd'hui.

Nous avons depuis dix mois à présent cherché, ensemble, un avenir pour notre Archevêché, et un mandat très clair nous a été donné par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février dernier, où 93% des délégués ont choisi de ne pas dissoudre notre Archevêché.

Nous avons travaillé sans relâche, mais, au lendemain d'une assemblée générale du 7 septembre dernier qui nous a laissés dans un état de sidération eu égard à la violence et la force destructrice de certains d'entre nous, il faut, je le pense humblement, reconnaître que nous nous sommes fourvoyés.

J'ai repris une fois encore nos statuts. Ces statuts organisent la vie de notre Archevêché et nous protègent. Mais il faut dire ici qu'ils n'en sont pas le fondement. Notre Archevêché a pour objet l'exercice et la coordination du culte conformément au rite orthodoxe gréco-russe dans le respect des Saints canons de l'église orthodoxe et des règles propres de la tradition russe, en conformité avec les décisions du concile de Moscou de 1917-1918.

Nos statuts organisent et rendent donc matériellement possible notre pastorale. Ils règlent les problèmes essentiels et organiques du fonctionnement de notre clergé, sa composition, ses ressources, l'élection des évêques, ses assemblées, ses organes de contrôle, et son éventuelle dissolution.

Mais ils ne règlent pas la pastorale, et ils rappellent d'ailleurs que le lien sacramentel entre l'Archevêché et l'Archevêque est intrinsèque.

Chers Pères, Frères et Sœurs bien aimés, nous ne pouvons pas apporter une réponse juridique à une question pastorale.

Nous ne pouvons pas « tourner », ou plutôt détourner nos statuts qui sont muets sur la question de savoir si une assemblée générale peut décider d'un rattachement canonique. Si seule l'assemblée peut changer les statuts, elle ne peut pas régler la question pastorale du rattachement canonique.

Dans les églises sœurs, c'est l'évêque qui seul décide d'une telle question. Dans notre Archevêché, c'est la conciliarité qui nous guide, mais, je dois le rappeler ici, en conférant à votre Archevêque la lourde responsabilité de décider en ultime recours. N'est-ce pas l'Archevêque qui, dans nos statuts, confirme toutes les décisions, et qui tranche définitivement tous les litiges, que ceux-ci apparaissent au sein du Conseil de l'Archevêché, ou dans nos assemblées générales ? Il en est ainsi parce que l'Archevêque exerce et est le garant du ministère pastoral.

Chers Pères, Frères et Sœurs, ce moment de décision est venu, et je dispose à présent de l'ensemble des éléments nécessaires à ce choix. Je vais, conciliairement, m'en expliquer devant vous.

Tout d'abord sur ce que nous sommes.

Notre Archevêché n'a pas été créé par le Patriarcat de Constantinople, et je crois que ceci est fondamental dans la situation actuelle. Il a été créé sous l'égide du patriarcat de Moscou en 1924 comme « Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russe en Europe Occidentale », voulue par le Métropolitain Euloge de bienheureuse mémoire, dans le respect des Saints canons de l'église orthodoxe, suivant la tradition ecclésiale russe, et en conformité notamment avec les décisions du concile de Moscou de 1917-1918.

En 1930, un *oukaze* a été émis à l'encontre des activités du Métropolitain Euloge parce qu'il priait pour l'église russe persécutée et était donc devenu « douteux ». Son activité a dès lors été considérée comme une « croisade contre l'Etat soviétique ». Il était ainsi accusé de s'« être mis à la tête d'un conciliabule et d'avoir causé un schisme ». Le 28 janvier 1931, le Conseil Diocésain a souligné le caractère politique et non ecclésiastique de cet *oukaze*.

En raison de cette tension, le Métropolitain Euloge a demandé au Patriarcat Œcuménique de placer sa « province métropolitaine » sous son omophore le 17 janvier 1931. Il a reçu à cette occasion une lettre synodale lui accordant un « statut provisoire » d'exarchat des paroisses russes en Europe. Cet accueil au sein du Patriarcat Œcuménique a, ensuite, fait l'objet de changements statutaires qui ont été avalisés par l'Assemblée Générale de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russe en Europe Occidentale. Je crois que ce précédent a toute son importance.

J'ajouterai que le Métropolitain Euloge a confié à cette occasion :

« En entrant dans cette voie, il est évident que nous ne nous séparons pas de notre Mère l'église russe ...Nous prenons l'engagement, quand le temps viendra de soumettre à son libre tribunal de l'avenir tous nos actes (...). Et nous continuons à rester en communion de foi de prière et d'amour avec le patriarcat de Moscou » (extrait Irinikon, 8, 1931, p. 365.). C'est ce texte qui m'a permis de puiser la force de résister à la violence du Patriarcat de Constantinople et de m'approcher de l'idée qu'un

retour vers le Patriarcat de Moscou à la suite du pur et simple démantèlement opéré par le Patriarcat Œcuménique en novembre 2018 constituerait sans aucun doute la voie canonique la plus respectueuse de nos Pères fondateurs.

Notre Archevêché a vécu ainsi jusqu'en 1965, année où son statut a été dénoncé par le Patriarche Athénagoras au prétexte qu'il était « provisoire ». L'Archevêché a passé une période de latence canonique de 1965 à 1971, puis son statut lui a été rendu par « lettre patriarcale du 22 janvier 1971 ».

L'Archevêque Serge de bienheureuse mémoire s'est fait le devoir de renégocier un nouveau *Tomos*. Celui-ci, octroyé par le Patriarcat Œcuménique en 1999, n'a plus fait mention du caractère « provisoire », ce qui à l'époque a rassuré les clercs et les fidèles, et a donné à tous enfin un sentiment de stabilité canonique au sein du Patriarcat Œcuménique.

C'est ce à quoi la décision du Saint Synode du Patriarcat de Constantinople du 27 novembre 2018 abrogeant le *Tomos* de 1999 et « l'Acte de sujétion canonique » aux métropoles patriarcales du 12 janvier 2019 ont, brutalement, mis fin.

Ces décisions nous ont irrévocablement conduits à rechercher une voie qui permettrait de mettre un terme aux dangereuses pérégrinations imposées par le Patriarcat Œcuménique. Et elles nous ont fait prendre en main notre avenir et à me confier, comme naguère au Métropolitain Euloge, la lourde responsabilité de vous guider.

Chers Pères, à mon retour de Constantinople en novembre, je vous ai consultés conciliairement, et, le 15 décembre 2018 vous avez exprimé le souhait de rester unis dans l'adversité qui venait de frapper à nouveau notre Archevêché.

J'ai convoqué avec le Conseil de l'Archevêché une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 février portant sur la dissolution de notre Union directrice dans le cas où nous choisirions de réaliser « l'Acte de sujétion canonique » du 12 janvier 2019. Cette assemblée a, à une écrasante majorité de 93%, refusé cette dissolution, et vous, Chers Pères, m'avez en particulier demandé alors de chercher une solution canonique puisque nous avons acté la rupture en refusant l'exigence du Saint-Synode.

Avec le Conseil de l'Archevêché, et au prix de sacrifices financiers importants, nous avons rencontré l'*Eglise Russe Hors Frontières*, qui n'a pas répondu à notre attente d'autonomie, l'*OCA*, qui a écarté toute possibilité de lien canonique avec elle.

Nous sommes entrés en dialogue avec le Métropolitain Joseph et l'église de Roumanie, qui elle non plus, n'a pas répondu positivement à notre demande. Je voudrais insister sur ce point car lors de notre dernière assemblée, il a été soutenu que l'église de Roumanie constituerait toujours une solution pour notre Archevêché dans son ensemble. Cela est inexact. Le Métropolitain Joseph nous a très clairement indiqué qu'il ne disposerait pas de la possibilité d'accueillir canoniquement notre Archevêché, mais seulement les églises et paroisses qui le souhaiteraient, isolément, quitte à ce que celles-ci, dans un second temps, puissent le cas échéant se regrouper selon des contours à définir. Ceci implique la mort de notre Archevêché. Or nous avons reçu un mandat clair de le préserver. Jusqu'à la veille de notre dernière Assemblée générale, je suis resté dans ce dialogue avec le Métropolitain Joseph. Mais il n'y a pas le moyen de préserver notre Archevêché dans l'Église de Roumanie. Cette voie nous est définitivement fermée.

Concernant le Patriarcat Œcuménique, une délégation du Conseil de l'Archevêché s'est déplacée par deux fois au Patriarcat de Constantinople pour tenter d'obtenir un réexamen de notre situation. Il a été dit à cette délégation qu'il faudrait que le Patriarche et moi puissions évoquer la question pour tenter de trouver une

solution. J'ai ainsi rencontré le Patriarche Bartholomée le 17 août dernier. Mais ce dernier ne m'a laissé entrevoir aucune autre solution que celle décidée le 12 janvier 2019, à savoir le démantèlement, et c'est ce qui a été une nouvelle fois confirmé, juste avant notre dernière assemblée générale. Encore une fois, notre mandat est celui de préserver l'Archevêché.

Enfin, à la suite d'un premier contact avec le Patriarcat de Moscou, qui s'est montré attentif à la situation, une commission mixte a travaillé sur un projet de rattachement au Patriarcat de Moscou établissant un statut d'autonomie particulier garantissant notre spécificité, notre mode de fonctionnement, et en nous assurant un avenir grâce notamment à la possibilité d'élire rapidement de nouveaux évêques auxiliaires. Le « Projet de demande de rattachement » élaboré conjointement avec le Patriarcat de Moscou, et qui a été présenté avant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 septembre 2019, permet la préservation de notre Archevêché en garantissant et même en étendant son autonomie.

Il s'agit du seul projet qui nous permette de préserver ce que nous sommes.

Pères, Frères et Sœurs bien aimés, nous avons exploré toutes les voies, et je dois vous rappeler que nous ne nous trouvons pas dans un contexte particulièrement bienveillant où nous aurions tout loisir de réfléchir, puisque les tentatives de déstabilisation, comme les *oukazes* naguère, se sont accrues contre nous, avec l'envoi d'un congé canonique me concernant que je n'avais jamais demandé, et la nomination d'un *locum tenens* que personne n'avait demandé, dans des conditions totalement irrégulières. C'est la raison pour laquelle le Père Ashkov, qui a fait une proposition de refonte de nos statuts que je vois comme une nécessité pour l'avenir, a lui-même considéré que le temps de cette refonte ne nous était pas – pour l'instant – donné.

C'est conscient de ces pressions et tensions que j'ai convoqué l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 septembre dernier. Je n'ai pas « joué » l'urgence. Il y avait, et il y a urgence.

J'ai convoqué cette l'Assemblée Générale Extraordinaire dans le prolongement de celle du 23 février dernier car nous avons, à l'issue de celle-ci, commencé cette discussion sur notre avenir, et je vous avais promis de la poursuivre.

Certes, à l'issue du vote dont je ne répéterai pas ici qu'il ne peut pas avoir de valeur statutaire car la décision de changement d'obédience canonique relève de la pastorale, il manquait une quinzaine de voix pour qu'une majorité des deux tiers se rallie à la solution proposée. Mais il faut dire que parmi ceux qui se sont exprimés avec véhémence samedi dernier contre le projet de rattachement, il y avait des clercs qui m'avaient demandé et parfois même obtenu un congé canonique et qui n'avaient donc aucune raison ni d'être là, ni de voter.

Même dans ces conditions, plus de 58% des délégués votants ont demandé à leur Archevêque de quitter le Patriarcat Œcuménique et de rejoindre le Patriarcat de Moscou. Par ailleurs, parmi les 41% ayant voté contre ce projet de rattachement, nous devons honnêtement nous poser la question de savoir combien voulaient effectivement rester au sein du Patriarcat Œcuménique. Combien se sont laissés détourner par une issue souhaitée qui n'en était pas une ?

Depuis cette assemblée, je suis, tous les jours, interpellé par nos clercs, nos pasteurs et nos fidèles, pour que je règle cette question pastorale. Il est de ma responsabilité désormais de trancher, parce que mes pasteurs dans leur très grande

majorité me demandent non seulement de quitter le Patriarcat de Constantinople, mais de rejoindre le Patriarcat de Moscou dans les conditions que nous avons négociées.

Nous ne pouvons pas continuer à commémorer le Patriarche avec lequel, au plus tard le 7 septembre dernier, le lien canonique a été rompu par la majorité de notre Archevêché ? Cette situation est tout simplement intenable, et je vous ai promis que nous ne tenterions aucune aventure d'autonomie ecclésiale car celle-ci n'est pas canonique. Contrairement à 1965, nous ne pouvons pas continuer en l'état car le lien canonique avec le Patriarcat Œcuménique est rompu depuis que la voix de nos membres, celles de nos communautés, auxquelles je dois accorder toute mon attention, me dit que nous devons chercher un autre lien canonique qui a été désigné. Ceux qui nous disent que nous pouvons rester comme nous sommes, ignorent délibérément cette voix, qui est la voix de la conciliarité.

Il est de mon devoir de trouver un chemin de paix, et notre assemblée m'oblige.

Aussi, en l'absence à ce jour de Comité Episcopal, mais après consultation des doyens et de très nombreux prêtres, en tant que président *ex officio* de notre Archevêché, j'ai décidé ce jour de me mettre, ainsi que notre Archevêché, sous l'obédience canonique proposée par le Patriarcat de Moscou afin de répondre aux besoins des communautés qui le composent.

Je commémorerai Sa Sainteté le Patriarche Cyrille de Moscou ce dimanche, et j'invite tous les clercs à continuer à me commémorer.

Je connais et comprends les réticences historiques de certains. Je pense notamment à nombre de nos chers Pères, Frères et Sœurs au Royaume-Uni. Les blessures sont profondes. Elles le sont aussi parmi nos communautés dans le sud de la France en raison de litiges juridiques auxquels j'ai travaillé depuis le début pour y mettre fin. Néanmoins, le temps est venu non pas d'oublier, mais d'aller de l'avant.

Je vous ai promis de ne pas vous abandonner. Je tiens ma promesse et vous demande humblement de me porter dans vos prières, et je demande pardon à ceux qui seront blessés par cette décision que je prends, en mon âme et conscience, en tant que garant du ministère pastoral.



† JEAN, Archevêque dirigeant
de l'Union Directrice Diocésaine
des Associations orthodoxes russes en Europe Occidentale